

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 18

Artikel: Notes sur la cavalerie française
Autor: Tronchin, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-329914>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 18.

Lausanne, 17 Octobre 1863.

VIII^e Année

SOMMAIRE. — Notes sur la cavalerie française. — Instruction sur les doubles colonnes. — Instruction sur les subsistances. — Nouvelles et chronique.

NOTES SUR LA CAVALERIE FRANÇAISE (¹).

Eclairer, renverser, poursuivre et protéger, tel est en résumé, au dire du maréchal de Saxe, le rôle de la cavalerie.

Au début d'une campagne, la cavalerie se répand brusquement dans le pays ennemi, s'empare des points stratégiques, des défilés, etc., et, à la fin de la bataille, c'est elle qui poursuit le succès et qui, comme réserve, décide du sort du combat.

Dans une retraite, la cavalerie placée à l'arrière-garde tient l'ennemi à distance, lui cache le désordre de l'armée, les dispositions nouvelles du général, soutient les retours offensifs des bataillons et leur donne ainsi le temps de se reformer et de reprendre position.

La force de la cavalerie, d'ailleurs, n'est pas, comme celle de l'infanterie, dans ses feux ou dans l'occupation de positions; elle consiste, au contraire, dans sa grande mobilité, dans sa maniabilité facile, la rapidité de ses mouvements, dans l'audace et la puissance de son choc; elle n'attend pas son ennemi de pied ferme; elle le prévient dans ses mouvements (Jaquinot de Presle).

Cette esquisse rapide du rôle de la cavalerie en guerre nous fait voir que si l'on peut au besoin, l'élan du patriotisme aidant, improviser, au début d'une campagne et pour défendre une frontière menacée, des bataillons plus ou moins disciplinés, il n'en est pas de

(¹) Extrait d'un Rapport présenté au Département militaire fédéral par M. le lieutenant-colonel Tronchin.

même de la cavalerie, composée d'un double élément, du cavalier et du cheval, souvent en désaccord l'un avec l'autre, mais qui cependant ne peuvent rien faire l'un sans l'autre.

Il est donc facile de conclure que ce n'est que par des soins multipliés et seulement possibles pendant la paix, qu'on peut former la cavalerie d'une manière assez solide pour en attendre à la guerre des services proportionnés à son importance et aux dépenses qu'elle entraîne.

On l'a très bien dit : « La cavalerie ne se forme pas à la guerre, » ses soldats s'aguerrissent, mais s'ils entrent en campagne sans connaître parfaitement tout ce qui tient à la conservation de leurs chevaux, s'ils n'ont pas l'assurance que donne l'habitude d'en monter, ce n'est pas devant l'ennemi qu'ils acquerront ces deux qualités, et ils ne tarderont pas à encombrer les dépôts de l'armée.

La cavalerie doit donc, pendant la paix, être dressée pour la guerre ; elle doit être rompue à ce que Rohan appelle : « la méthode de guerre, » c'est-à-dire l'emploi de certaines manœuvres dans telle circonstance ou sur tel terrain. Si ce n'est que par ses évolutions et ses manœuvres que la cavalerie produit ses grands résultats, une bonne instruction individuelle de l'homme et du cheval est tout d'abord indispensable à l'ensemble d'une troupe à cheval et doit être sa base.

La plupart des charges se terminent ordinairement par des mêlées, où le courage, l'adresse équestre du cavalier assurent le succès. Il faut donc arriver, par des exercices raisonnés, à préparer cavaliers et chevaux à bien manœuvrer en campagne.

En toute chose, en ce bas monde, il faut procéder du simple au composé. Pour l'infanterie, on ne passe aux évolutions de ligne qu'après avoir préparé le soldat aux divers mouvements par des exercices gymnastiques et l'école de soldat et de peloton ; de même la base de l'instruction pour une bonne cavalerie est-elle une méthode d'équitation simple, raisonnée, uniforme pour toutes les troupes à cheval.

C'est dans ce but et pour régulariser cette partie si importante de l'instruction militaire, que presque dans tous les pays qui ont des armées permanentes de quelque importance, on a créé des écoles de cavalerie. Ainsi fut créée l'école impériale de cavalerie de Saumur, qui sert à l'instruction de toutes les troupes à cheval en France. Qu'il nous soit permis, avant d'entrer dans les détails de cette institution si remarquable, de dire quelques mots sur la force et l'organisation de la cavalerie française. Cette énumération rapide fera voir le champ du travail de l'école de Saumur.

La cavalerie en France se compose de :

Garde impériale. Six régiments :

Un escadron de gendarmerie,
Deux régiments de cuirassiers à six escadrons,
Un régiment de dragons,
» de lanciers,
» de chasseurs,
» de guides.

Cavalerie de la ligne : 12 régiments de cavalerie de réserve :

Deux de carabiniers,
Dix de cuirassiers.

20 régiments de cavalerie de ligne :

Douze de dragons,
Huit de lanciers.

23 régiments de cavalerie légère :

Douze de chasseurs,
Huit de hussards,
Trois de chasseurs d'Afrique.

3 régiments de spahis,

10 compagnies de cavaliers de remonte.

En tout 64 régiments et 391 escadrons.

On peut compter encore indirectement dans les troupes à cheval :

Garde : 1 régiment d'artillerie montée à 8 batteries,
1 » » à cheval à 6 »
1 escadron du train des équipages.

Ligne : 10 régiments d'artillerie montée à 16 batteries,
4 » » à cheval à 8 »
6 escadrons du train des équipages.

A l'exception des régiments de chasseurs d'Afrique et de spahis, l'organisation des régiments de cavalerie est la suivante :

L'escadron étant l'unité tactique et administrative :

Grand état-major,
Petit état-major,
6 escadrons,
1 peloton hors rang (composé des ouvriers du régiment).

Les quatre premiers escadrons sont les escadrons de guerre.

Les deux derniers escadrons et le peloton hors rang forment le dépôt du régiment.

Dans tous les régiments, le cadre des officiers et sous-officiers est le même.

La taille des hommes et des chevaux forme la distinction de cavalerie de réserve, de ligne et légère.

Sur pied de guerre, l'effectif de la cavalerie de réserve est le plus faible en hommes et chevaux ; celui de la cavalerie légère, le plus fort.

Sur pied de paix, voici en moyenne l'effectif des régiments :

Grand état-major, officiers,	20 ;	chevaux, 14
Petit » »	29	
Peloton hors rang, soldats,	55	
Un escadron compte, officiers,	4 ;	chevaux d'officiers, 4
Soldats et sous-officiers,	96 ;	chevaux de troupe, 96
Soldats non montés,	35	
Total : hommes,		135 ;
		chevaux, 100
L'état normal d'un régiment sur pied de paix est :		
Officiers,	61 ;	chevaux d'officiers, 55
Troupe,	851 ;	» de troupe, 574
Total,	912	629

Pied de guerre.

Au passage du pied de paix au pied de guerre, on mobilise les escadrons, et on renforce les cadres d'état-major des escadrons.

Le dépôt se forme alors de l'état-major d'un cadre de dépôt (auquel tous les 6 escadrons contribuent) et d'une partie du peloton hors rang. L'autre partie du peloton hors rang suit les escadrons mobiles. On forme au dépôt les cavaliers recrues et les remotes. Malgré cette organisation, les régiments de cavalerie français n'ont eu en Crimée, en Italie, que quatre escadrons en ligne, et actuellement ils ne pourraient en former que quatre, en utilisant les 5^e et 6^e escadrons, dont les effectifs se fondraient.

Effectif du régiment sur pied de guerre :

Grand état-major, officiers,	16 ;	chevaux d'offic.	11
Petit » hommes,	28 ;	chev. de troupe	28
Section hors rang			
mobilisée,	hommes,	22	
Six escadrons chacun à	44	sous-officiers, trompettes, etc.,	
avec		42	chev.
Cavaliers montés,	144	de cavalerie de réserve;	144 »
» 1 ^e et 2 ^e classe,	150	» de ligne;	150 »
» »	160	» légère;	160 »
Cavaliers non montés,	16	» réserve.	
» de 2 ^e classe,	16	» ligne.	
	16	» légère.	

Ensemble :

204 hommes cavalerie de réserve avec 168 chevaux.

210 » » ligne » 192 »

220 » » légère » 202 »

Dépôt sur pied de guerre, officiers 5; chevaux 4

» sous-officiers 9; » 9

Section hors rang non mobilisée, 29 hommes.

Cadre du dépôt : sous-officiers, 24; chevaux, 20

cavaliers, 180; » 90

La partie mobilisable d'un régiment de cavalerie est donc de :

63 officiers; 58 chevaux.

1227 hommes de cavalerie de réserve; 1097 »

1263 » » de ligne; 1113 »

1623 » » légère; 1193 »

Le dépôt sera le suivant :

5 officiers; 4 chevaux.

241 sous-officiers et cavaliers; 122 »

L'effectif total du régiment est donc de :

Cavalerie de réserve, troupe, 1537; chevaux, 1282

» ligne » 1573; » 1318

» légère » 1633; » 1368

En général, l'escadron au pied de paix compte de 100 à 120 hommes avec 75 à 100 chevaux; au pied de guerre il compte de 150 à 175 hommes avec 125 à 150 chevaux.

L'armement de la cavalerie est le suivant :

Carabiniers : casque de cuivre à chenille, cuirasse de cuivre double, sabre droit, un pistolet.

Cuirassiers : casque d'acier, cuirasse double d'acier, sabre droit, un pistolet.

Dragons : casque de cuivre, mousqueton sans baïonnette, sabre courbe.

Lanciers : schapka mousqueton, pistolet, lance de 10 pieds à banderolle, sabre courbe.

Chasseurs à cheval, hussards et chasseurs d'Afrique : comme les lanciers (sauf la lance), mousqueton plus léger.

Chasseurs d'Afrique. Ces trois régiments destinés au service d'Afrique et qui dès leur formation ont rendu de si grands services, se recrutent dans les régiments de ligne et sont complétés par des cavaliers que l'on prend dans les régiments de cavalerie légère. Ces régiments, continuellement sur le pied de guerre, sont montés sur des chevaux barbes.

Le régiment compte à l'effectif :

Officiers, 65 ; chevaux, 111

Troupe, 1220 ; » 1103

Spahis. Ces trois régiments qui par le costume, les mœurs et coutumes sont des régiments arabes, dont ils sont recrutés, correspondent aux régiments de *turcos* pour l'infanterie. Ces régiments sont recrutés d'Arabes et de Français ; la moitié des officiers subalternes et le quart des capitaines sont des Arabes. Ces trois régiments avaient autrefois un effectif de 1166 hommes et 1154 chevaux par régiment, de 6 escadrons de 200 hommes et de 180 chevaux chacun. Ils portaient les noms des trois provinces d'Alger, Oran et Constantine, où ils étaient recrutés. Un décret du 1^{er} mai 1862 a transformé ces régiments en *smalas*, c'est-à-dire une réunion sur un territoire déterminé et appartenant à l'Etat, d'un escadron des familles de cavaliers indigènes avec leurs tentes, serviteurs, chevaux et bestiaux.

Les *smalas* concourent ainsi à la défense et à la sécurité de la colonie. Outre leur rôle politique et militaire, les *spahis* seront, par l'emploi de bonnes cultures, d'instruments perfectionnés, par l'amélioration des races de bestiaux, les propagateurs d'une agriculture perfectionnée dans les tribus.

Les *smalas* de *spahis*, auxquels on concédera en usufruit des territoires, seront sous la haute surveillance d'un général.

Les cadres français auront la jouissance de jardins, et les officiers, de terrains assez vastes pour se livrer à l'élevage du cheval. On ne construira plus de villages pour les *spahis* ; ils camperont en tribus, sous la protection d'un fort assez vaste pour contenir le logement des officiers, des cadres français et les écuries des escadrons. Les escadrons des régiments seront administrés comme escadrons, d'après un conseil d'administration, et, comme *smalas*, d'après des règles spéciales ; nous renvoyons pour les détails ultérieurs de cette curieuse organisation au *Spectateur militaire* du 15 novembre 1862.

Cavaliers de remonte.

Ces compagnies sont au nombre de six pour la France et trois pour l'Algérie. Elles sont employées au service de conduite, de pansage et dressage des chevaux pour le service militaire dans les établissements de remonte, écoles de dressage et écoles militaires.

Ces compagnies servent aussi, en partie, de compagnies de vétérans pour la cavalerie.

Leur effectif est de :

Officiers, 6 ; avec chevaux 6

Troupe, 280

Par décision impériale du 26 janvier 1862, le service des remontes de l'armée se divise, dans l'intérieur de la France, en trois grandes circonscriptions, sous la direction d'officiers supérieurs de cavalerie.

La première embrasse la Normandie, chef-lieu Caen.

La seconde » l'Ouest, » St-Maixent.

La troisième » le Midi, » Tarbes.

Les six compagnies de remonte sont réparties entre les divers dépôts de remonte, qui sont au nombre de sept : Caen, St-Maixent, Tarbes, Guéret, Sampigny, Paris, Saumur.

Nous dirons plus loin quelques mots sur l'organisation du service des haras et remontes en France.

Cavaliers de manège.

Liés par aucun engagement militaire, ces cavaliers, en général vieux soldats, reçoivent, sous la direction et surveillance administrative d'un capitaine-écuyer, une commission ministérielle pour soigner les chevaux de manège et de carrière dans les écoles militaires.

Voici leur effectif :

	Ecole de cavalerie.	Ecole de St-Cyr.	Ecole d'état-major.
Maréchaux des logis,	1	1	1
Brigadiers,	4	2	2
Cavaliers,	125	75	29
			(A suivre.)

INSTRUCTION SUR LES DOUBLES COLONNES.

Pendant le récent rassemblement de troupes, l'instruction suivante a été adressée, par le commandant de la troisième division, aux commandants des brigades d'infanterie :

Tit.

Les perfectionnements introduits depuis quelques années dans les armes à feu des armées européennes doivent nous engager, sinon à modifier entièrement les principes de la tactique de l'infanterie, du moins à en rechercher de nouvelles applications. Je crois que le problème se pose aujourd'hui dans les termes suivants :

Diminuer la profondeur des colonnes, afin d'offrir le moins de prise possible aux projectiles ennemis;